



[conseil municipal #36]

Mercredi 29 mars 2006

« Tout Anglet sur le Net, mois après mois »

PRESENTS : M. VILLENAVE, Maire, Président,

Mme de MENDITTE, MM. MORTALENA, VEUNAC, GIMENEZ, CHASSERIAUD, Mme BOURRICAUD, MM. ITHURBIDE, PONCINI, OLIVE, Adjoints

M. CAMBLONG, Mme POUEYLAUD, M. DUFAU, Mmes DARRASSE, LAMOTHE, BAULON, TURCAT, MM. MENDIBOURE, BLEUZE, Mme LASSERRE-DAVID, MM. DACOSTA, SUZANNE, PAUL-DEJEAN, DAUBAGNA, ESPILONDO, Mmes JARRAUD-MORDRELLE, BORDA, M. MONDORGE, Mme MAURY, M. LAMOURE, Conseillers Municipaux

EXCUSES :

Mme OUSTALET qui a donné procuration à Mme BOURRICAUD
 M. LAMASSOURE qui a donné procuration à Mme de MENDITTE
 M. MILLET-BARBE qui a donné procuration à Mme DARRASSE
 Mme CANTO qui a donné procuration à Mme BAULON
 Mme DEQUEKER qui a donné procuration à Mme TURCAT
 Mme TAUZIAT-PAULERENA qui a donné procuration à M. CHASSERIAUD
 M. BOURGUIGNON qui a donné procuration à M. BLEUZE
 M. LAGARESTE qui a donné procuration à M. MONDORGE
 M. BLANC qui a donné procuration à M. ESPILONDO

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BLEUZE

---oOo---

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, Monsieur le Maire a, comme l'exige la Loi, communiqué à l'assemblée :

- le bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'exercice 2005.
- le bilan des marchés conclus en 2005.

L'ordre du jour appelle l'examen des questions suivantes :

1 – COMPTE ADMINISTRATIF 2005 - APPROBATION

(Rapporteur : M. VILLENAVE, Maire)

La section de fonctionnement fait apparaître les résultats suivants :

. Recettes	33 725 331,67 €
. Dépenses	27 546 012,93 €
. Excédent de l'exercice	6 179 308,74 €
. Excédent 2004 reporté	1 685 115,07 €
. Le total disponible s'élève donc à	7 864 423,81 €

La section d'investissement :

- Dépenses réelles	14 303 294 €
- Recettes réelles	9 352 720 €

Le résultat excédentaire reporté sera de 2 176 700,27 €.

VOTE :

. 30 POUR

. 9 ABSTENTIONS :

MM. LAGARESTE – PAUL-DEJEAN – DAUBAGNA – ESPILONDO – Mmes JARRAUD-MORDRELLE –
BORDA – MM. BLANC – MONDORGE – Mme MAURY

ADOPTE

2 – AFFECTATION DU RESULTAT 2005

(Rapporteur : M. VILLENAVE, Maire)

Le résultat excédentaire de fonctionnement de 2 176 700,27 € sera repris dans le budget 2006.

VOTE :

. 30 POUR

. 9 ABSTENTIONS :

MM. LAGARESTE – PAUL-DEJEAN – DAUBAGNA – ESPILONDO – Mmes JARRAUD-MORDRELLE –
BORDA – MM. BLANC – MONDORGE – Mme MAURY

ADOPTE

3 – COMPTE DE GESTION 2005

(Rapporteur : M. ITHURBIDE)

Comme le veut la loi, le compte de gestion produit par le Receveur Municipal pour l'exercice 2005 a été approuvé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4 – COMPTE ADMINISTRATIF 2005 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – APPROBATION

(Rapporteur : M. DUFAU)

La section de fonctionnement fait apparaître les résultats suivants :

. Recettes	218 543,49 €
. Dépenses	194 233,00 €

La section d'investissement :

. Dépenses	263 769,21 €
. Besoin de financement	456 744,46 €

VOTE :

. 30 POUR

. 9 ABSTENTIONS :

MM. LAGARESTE – PAUL-DEJEAN – DAUBAGNA – ESPILONDO – Mmes JARRAUD-MORDRELLE –
BORDA – MM. BLANC – MONDORGE – Mme MAURY

ADOPTE

5 – AFFECTATION DU RESULTAT 2005 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

(Rapporteur : M. DUFAU)

Le besoin de financement résiduel de **456 744,46 €** sera repris au budget supplémentaire 2006 et couvert par un emprunt.

VOTE :

. 30 POUR

. 9 ABSTENTIONS :

MM. LAGARESTE – PAUL-DEJEAN – DAUBAGNA – ESPILONDO – Mmes JARRAUD-MORDRELLE –
BORDA – MM. BLANC – MONDORGE – Mme MAURY

ADOPTE

6 – COMPTE DE GESTION 2005 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

(Rapporteur : M. DUFAU)

Comme le veut la loi, le compte de gestion « eau potable » produit par le Receveur Municipal pour l'exercice 2005 a été approuvé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2006

(Rapporteur : M. VILLENAVE, Maire)

Une proposition d'évolution du taux des impôts locaux a été présentée à la Commission des Finances pour être ensuite soumise à la décision du Conseil Municipal.

Les taux d'imposition pour l'année 2006 ont été fixés comme suit :

TAXES	TAUX DE L'ANNEE 2005	TAUX VOTES EN 2006	BASES 2006	PRODUITS 2006
Foncier non bâti	26,17 %	26,70 %	180 000 €	48 060,00 €
Foncier bâti	13,33 %	13,86 %	47 402 000 €	6 569 917,20 €
Taxe d'habitation	20,24 %	20,64 %	53 062 000 €	10 951 996,80 €
			TOTAL	17 569 974,00 €

VOTE :

- . 29 POUR
- . 9 CONTRE :
MM. LAGARESTE – PAUL-DEJEAN – DAUBAGNA – ESPILONDO – Mmes JARRAUD-MORDRELLE – BORDA – MM. BLANC – MONDORGE – Mme MAURY
- . 1 ABSTENTION :
M. LAMOURE

ADOPTE

8 – VERSEMENT AU C.C.A.S. D'UNE PARTIE DE L'IMPOT SUR LES SPECTACLES

(Rapporteur : M. MORTALENA)

Au 31 décembre 2005, le produit de l'impôt sur les spectacles s'élève à la somme de 6 739 €.

Un tiers de cette recettes sera donc versée au C.C.A.S., soit la somme de 2 246 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9 – BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – DEMANDE DE SUBVENTION POUR INFORMATISATION

(Rapporteur : M. MORTALENA)

La Société CIS SUD est retenue pour l'installation du nouveau matériel informatique et Monsieur le Maire autorisé à solliciter la subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10 – BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – DEMANDE DE SUBVENTION POUR ACTION THEMATIQUE

(Rapporteur : M. MORTALENA)

Dans le cadre d'une convention de partenariat à intervenir entre la Bibliothèque municipale et le lycée Cantau, Monsieur le Maire est autorisé à solliciter une subvention auprès du Centre National du Livre.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11 – POLITIQUE DU LIVRE – SUBVENTION CENTRE NATIONAL DU LIVRE

(Rapporteur : M. MORTALENA)

La Commune ayant consenti un effort particulier en matière d'achat de livres destinés à la lecture publique (7 % d'augmentation d'achat d'ouvrages depuis 2003), Monsieur le Maire est autorisé à solliciter auprès du Centre National du Livre la subvention correspondante prévue par la Loi du 18 juin 2003.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**12 – ASSOCIATION D'AIDE FAMILIALE ET SOCIALE – CONVENTION DE PARTENARIAT**

(Rapporteur : Mme de MENDITTE)

Il est décidé de maintenir la participation de la Ville sur la base de 121 250 heures de garde pour l'année 2006, au taux horaire de 1,60 €. Parallèlement, la Ville versera à l'Association d'Aide Familiale et Sociale une subvention d'un montant de 22 470 € pour le fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**13 – FIXATION DES TARIFS DE PARTICIPATION AUX STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE**

(Rapporteur : Mme de MENDITTE)

Les tarifs de participation municipale aux prix de journée aux structures « petite enfance » sont les suivants à compter de l'année 2006 :

RESSOURCES MENSUELLES NETTES DE LA FAMILLE	PARTICIPATION HORAIRE
. jusqu'à 2 600 €	0.55 €/h
. de 2 601 € à 2 926 €	0.28 €/h
. plus de 2 926 €	0.20 €/h

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**14 – DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES**

(Rapporteur : M. ITHURBIDE)

Il s'agit de modifications de détails qui s'équilibrent entre les dépenses et les recettes.

VOTE :

. 30 POUR

. 9 ABSTENTIONS :

MM. LAGARESTE – PAUL-DEJEAN – DAUBAGNA – ESPILONDO – Mmes JARRAUD-MORDRELLE – BORDA – MM. BLANC – MONDORGE – Mme MAURY

ADOPTÉ**15 – ASSURANCE « PREVOYANCE » - SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC**

(Rapporteur : M. PONCINI)

Monsieur le Maire est autorisé à signer le marché d'assurance des risques statutaires des agents CNRACL de la Ville avec AXA France Vie.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

16 – MARCHE RESTAURATION SCOLAIRE

(Rapporteur Mme de MENDITTE)

Monsieur le Maire est autorisé à signer avec la Société Midi Gastronomie un Avenant permettant l'élargissement des prestations restauration Scolaires au Centre de Loisirs de Baroja.

ADOpte A L'UNANIMITE**17 – ENSEIGNEMENT PRIVE – APPLICATION DE LA LOI N° 77-1285 DU 25.11.1977**

(Rapporteur : M. GIMENEZ)

Le montant proposé du forfait par élève fréquentant les établissements privés (sous contrat d'association) de la Commune s'élève à 506,55 €, soit une augmentation de 5,35 %.

ADOpte A L'UNANIMITE**18 – ALLEE RAOUL FOLLEREAU – CESSION D'UN DELAISSE DE TERRAIN**

(Rapporteur : M. BLEUZE)

Il est décidé de céder au prix des Domaines un délaissé de 38 m² environ situé Allée Raoul Follereau.

ADOpte A L'UNANIMITE**19 – ELARGISSEMENT DE LA RUE DU GENERAL SAUVAGNAC – ACQUISITION DE PARCELLE**

(Rapporteur : Mme POUEYLAUD)

Il est décidé d'acquérir un terrain de 87 m² pour l'élargissement de la Rue du Général Sauvagnac.

ADOpte A L'UNANIMITE**20 – EQUIPEMENT CULTUREL – TRANSFERT DU FONCIER ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES**

(Rapporteur : M. VEUNAC)

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte prévoyant la rétrocession gratuite à la Ville des terrains C.A.B.A.B. indispensables à la réalisation du projet Equipement culturel.

VOTE :**. 29 POUR****. 10 ABSTENTIONS :**

**MM. LAGARESTE – PAUL-DEJEAN – DAUBAGNA – ESPILONDO – Mmes JARRAUD-MORDRELLE –
BORDA – MM. BLANC – MONDORGE – Mme MAURY – M. LAMOURE**

ADOpte

21 – EQUIPEMENT CULTUREL – TERRAIN DE LA RESIDENCE MINERVA

(Rapporteur : M. VEUNAC)

Dans le cadre du projet Equipement culturel, Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte d'acquisition des emprises foncières propriété de la Résidence MINERVA.

VOTE :

. 29 POUR

. 10 ABSTENTIONS :

MM. LAGARESTE – PAUL-DEJEAN – DAUBAGNA – ESPILONDO – Mmes JARRAUD-MORDRELLE – BORDA – MM. BLANC – MONDORGE – Mme MAURY – M. LAMOURE

ADOPTE**22 – RUE DE CHASSIN – ACQUISITION D'UNE PARCELLE A M. GESTEDE**

(Rapporteur : M. OLIVE)

Il est décidé d'acquérir un terrain de 55 m² pour l'aménagement de la Rue de Chassin.

ADOPTE A L'UNANIMITE**23 – RUE DE BEAULIEU – CESSION DE PARCELLE**

(Rapporteur : M. VEUNAC)

Il est décidé d'acquérir un terrain de 769 m² pour la réalisation d'un mail piéton (emplacement réservé n°136).

ADOPTE A L'UNANIMITE**24 – GOLF DE CHIBERTA – EXTENSION DU LOCAL TECHNIQUE**

(Rapporteur : M. CHASSERIAUD)

Monsieur le Maire est habilité à signer les autorisations d'urbanismes nécessaires à la réalisation d'un garage de 70 m² environ demandé par la Nouvelle Association du Golf de Chiberta. Le coût du projet sera supporté par cette association (versement de loyers sur 240 mois).

ADOPTE A L'UNANIMITE**25 – ECURIES DE BAROJA – RENOVATION – RESILIATION DU MARCHE RELATIF AU LOT « PEINTURES »**

(Rapporteur : M. MORTALENA)

Suite à la résiliation du marché « peinture » par le titulaire du marché, Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat avec l'entreprise qui sera retenue à l'issue d'une nouvelle consultation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

26 – PLAGE DE LA MADRAGUE – REHABILITATION DU BATIMENT DE SERVICE

(Rapporteur : M. VEUNAC)

Dans le cadre du projet de restructuration et mise aux normes du bâtiment de services de la plage de la Madrague approuvé par l'Architecte des Bâtiments de France, Monsieur le Maire est autorisé à signer :

- Les marchés pour quatre lots non traités en régie municipale.
- Déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme pour ces aménagements.

ADOpte A L'UNANIMITE**27 – PROMENADE DES SOURCES – CONFORTEMENT PARTIEL – APPEL D'OFFRES**

(Rapporteur : Mme BOURRICAUD)

Monsieur le Maire est autorisé à signer avec l'entreprise retenue le marché de travaux de réparation (ouvrage de soutènement, reprise des eaux d'écoulement, réfection de la route) de la Promenade des Sources.

ADOpte A L'UNANIMITE**28 – BOULEVARD DES PLAGES – AMENAGEMENT ACCOTEMENT EST 2^e TRANCHE – SECTION CORSAIRES / MADRAGUE**

(Rapporteur : M. OLIVE)

L'avant projet de l'aménagement de l'accotement Est du Boulevard des Plages (2^{ème} tranche section Corsaires Madrague) est approuvé. Monsieur le Maire est autorisé à signer les marchés et conventions techniques avec les entreprises retenues.

ADOpte A L'UNANIMITE**29 – AVENUE DE L'ADOUR – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX E.D.F. 4^e TRANCHE**

(Rapporteur : M. MENDIBOURE)

Il est décidé de lancer des travaux d'enfouissement de réseaux EDF Avenue de l'Adour et de charger le Syndicat Départemental d'Electrification de l'exécution des travaux qui s'élèvent à 110 956,40 € TTC . La participation de la Commune s'élève à 33 093,22 €.

ADOpte A L'UNANIMITE**30 – AVENUE DE L'ADOUR – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX FRANCE TELECOM 4^e TRANCHE**

(Rapporteur : M. MENDIBOURE)

Il est décidé de lancer des travaux d'effacement de réseaux aériens France Telecom Avenue de l'Adour et de charger le Syndicat Départemental d'Electrification de l'exécution des travaux qui s'élèvent à 48 364,38 € TTC. La participation de la Commune sera déterminée après l'établissement du décompte définitif des travaux.

ADOpte A L'UNANIMITE

31 – AVENUE DE L'ADOUR – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ECLAIRAGE PUBLIC 4^e TRANCHE

(Rapporteur : M. MENDIBOURE)

Il est décidé de lancer des travaux d'enfouissement des réseaux d'éclairage public Avenue de l'Adour et de charger le Syndicat Départemental d'Electrification de l'exécution des travaux qui s'élèvent à 98 161,51 € TTC. La participation de la Commune sera déterminée après l'établissement du décompte définitif des travaux.

ADOpte A L'UNANIMITE**32 – PORT DE BAYONNE – AMENAGEMENT DES QUAIS DE BLANCPIGNON ET ST BERNARD – AVIS SUR LE DOSSIER**

(Rapporteur : Mme DARRASSE)

Compte tenu de l'intérêt que représente ce projet sur le plan socio-économique et pour la navigation (accueil de navires de 20 000 tonnes) et vu sa très faible incidence sur le milieu naturel, un avis favorable est donné sur le dossier d'aménagement des quais de Blancpignon et St Bernard déposé par l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE**33 – MODIFICATION N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME – AVIS APRES ENQUETE PUBLIQUE**

(Rapporteur : M. VEUNAC)

Vu l'avis du commissaire enquêteur et compte tenu de la volonté de la Ville de conforter l'offre en logements de toutes natures pour répondre aux objectifs du PLU, de limiter le départ des populations jeunes et des familles vers une périphérie plus ou moins éloignée, de créer un parcours résidentiel pour les anglois, il est décidé de solliciter la Communauté d'Agglomération B.A.B. pour l'approbation de la modification n°2 du PLU 2004 selon les dispositions suivantes :

- Limiter dans le règlement la hauteur maximale à R + 3, sans C.O.S., sur les deux emplacements réservés existants n° 182 et 183.
- Maintenir dans le règlement la hauteur maximale à R + 1, avec C.O.S. de 0.35, pour l'emplacement réservé créé n° 188.
- Prendre en considération la nécessité des travaux relatifs à la circulation et à l'évacuation des eaux pluviales.

VOTE :**. 30 POUR****. 9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE :**

MM. LAGARESTE – PAUL-DEJEAN – DAUBAGNA – ESPILONDO – Mmes JARRAUD-MORDRELLE – BORDA – MM. BLANC – MONDORGE – Mme MAURY

ADOpte

34 – LA BARRE – AIRE DE ROULE – A.P.D. – MARCHES

(Rapporteur : M. CHASSERIAUD)

Cette opération, inscrite au Plan Pluriannuel d'Investissement de la C.A.B.A.B., vise à créer sur le site de la Barre un espace convivial et familial sur le thème de la glisse et ses différentes déclinaisons (roller, skate, BMX...). Monsieur le Maire est autorisé à entreprendre les études de projet et signer les marchés de travaux après appel d'offres.

VOTE :**. 30 POUR****. 7 ABSTENTIONS :**

**MM. LAGARESTE – PAUL-DEJEAN – ESPILONDO – Mmes JARRAUD-MORDRELLE – BORDA –
M. MONDORGE – Mme MAURY**

. 2 CONTRE :**MM. DAUBAGNA – BLANC****ADOPTE****35 – SALLE DES CONGRES DE LA CHAMBRE D'AMOUR – MAITRISE D'ŒUVRE – MARCHE COMPLEMENTAIRE**

(Rapporteur : M. VILLENAVE, Maire)

Monsieur le Maire est autorisé à signer les marchés de travaux après appel d'offres, les autorisations d'urbanisme nécessaires et à signer le marché de maîtrise d'œuvre complémentaire.

VOTE :**. 30 POUR****. 9 CONTRE :**

**MM. LAGARESTE – PAUL-DEJEAN – DAUBAGNA – ESPILONDO – Mmes JARRAUD-MORDRELLE –
BORDA – MM. BLANC – MONDORGE – Mme MAURY**

ADOPTE**36 – FOURNITURE DE MATERIELS ET VEHICULES – MARCHES**

(Rapporteur : M. CAMBLONG)

Au Budget Primitif 2005, le Conseil Municipal a inscrit l'acquisition de divers véhicules et matériels pour les besoins des Services Municipaux.

Après consultation par la Commission d'Appel d'Offres, Monsieur le Maire a été autorisé à signer les marchés avec les fournisseurs retenus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

37- FOURNITURE DE MATERIELS ELECTRIQUES – MARCHES A BONS DE COMMANDE

(Rapporteur : Mme BAULON)

Dans le cadre de la maintenance des bâtiments, des installations de signalisation et d'éclairage public réalisées par les Services Municipaux ainsi que la rénovation des équipements publics communaux, une consultation par appel d'offres ouvert à bons de commande a été mise en œuvre.

Monsieur le Maire a été autorisé à signer les marchés avec les fournisseurs retenus, ainsi que les bons de commande à venir pour une durée d'un an reconductible deux fois.

ADOpte A L'UNANIMITE

38 – ELARGISSEMENT DES RUES DES QUATRE CANTONS ET DE LAUZIN – CESSION DE PARCELLE

(Rapporteur : Mme LAMOTHE)

Il est décidé d'acquérir un terrain de 150 m² au prix des Domaines pour l'élargissement de la Rue des Quatre Cantons et de la Rue de Lauzin.

ADOpte A L'UNANIMITE

39 – HABITAT – O.P.A.H.

(Rapporteur : Mme de MENDITTE)

Monsieur le Maire est autorisé à engager les démarches nécessaires au lancement d'une mission d'étude de réhabilitation du parc ancien et de solliciter une subvention auprès de l'ANAH.

ADOpte A L'UNANIMITE

40- RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

(Rapporteur : Mme DARRASSE)

Suite à l'organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C (décret du 28 octobre 2005), à la réussite à concours de certains agents municipaux et afin d'intégrer dans la Fonction Publique Territoriale des agents non titulaires, le tableau des emplois a été modifié.

ADOpte A L'UNANIMITE

ANGLET, le 30 mars 2006.

Le Maire,